

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 9 janvier 2026

### Tempête Goretti - La Préfecture de la Seine-Maritime prend des mesures d'interdiction pour les forêts de la Seine-Maritime.

Dans le cadre du passage de Goretti, la Préfecture de la Seine-Maritime prend des **mesures d'interdiction concernant la fréquentation dans les forêts : interdiction de pénétrer sur les routes forestières ouvertes à la circulation publique, sur les sentiers de randonnées et à l'intérieur des parcelles.**

**L'office national des forêts procèdera à une évaluation des dégâts dans les heures et jours à venir et tiendra informé le public de l'avancée de la situation.**

Les forestiers de l'ONF et les propriétaires de forêts publiques veilleront à la bonne application des mesures d'interdiction en forêts publiques.

Pour la sécurité de tous, L'ONF remercie chacune et chacun du respect des mesures d'interdiction.

#### A propos de l'ONF



**Office National des Forêts**

*Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.*